



Ecole de patinage

Conditions et règlement



1. Le but de l'école de patinage est la découverte du patinage par l'apprentissage de base de l'équilibre et de la glisse.
2. L'inscription à l'école de patinage se fait pour une session.
3. Durant une saison, il y a deux sessions de cours, la première de novembre à décembre (7 cours) et la seconde de janvier à mars (10 cours).
4. A l'issue de la première session, les patineurs ont trois options :
 - a) s'arrêter
 - ou selon les progrès réalisés :
 - b) poursuivre en s'inscrivant à la deuxième session d'école de patinage
 - c) adhérer à un club pour poursuivre leur progression dans un sport de glace
5. **Le tarif est à payer lors du premier cours**
(100 CHF pour la 1^{ère} session, 150 CHF pour la 2^{ème} session).
6. En cas d'absence, les patineurs sont priés de s'excuser auprès des organisateurs des cours.
7. Les cours manqués ne sont pas remboursés.
8. Les patineurs inscrits à l'école de patinage ne sont pas membres des Clubs et ne participent pas aux activités des Clubs. Ils ne paient pas de cotisation.
9. **Les parents qui veulent assister aux cours, sont priés de le faire depuis le gradin.**
10. En inscrivant votre enfant, **vous autorisez le club à prendre des photos** pour des publications sur les réseaux sociaux, site internet, journal.
En cas de désaccord, nous vous demandons de nous le signaler par écrit à l'adresse : president@clubpatineursvallorbe.ch